

# Facebook News : le passage en force du groupe Ebra

Faut-il s'en réjouir, ou craindre une forme d'ultra-dépendance des titres de presse aux géants du web ? Toujours est-il que depuis le 21 mars, en application d'un accord conclu avec Facebook, les contenus de l'ensemble des titres du groupe Ebra peuvent être relayés sur le fil d'actualité du réseau social, baptisé Facebook News. Ce nouvel onglet de l'appli Facebook propose un résumé de l'actualité en donnant accès à des articles provenant uniquement de médias dans lesquels travaillent des journalistes professionnels.

La particularité de ce fil, c'est qu'il mélange des articles mis en avant par un algorithme, et d'autres sélectionnés par des journalistes.

Jusque-là tout va bien (peut-être, quoi que), mais en se passant des accords des auteurs, et en cédant ces contenus à Facebook, pour réexploitation, le groupe Ebra a pris la liberté de violer les dispositions des accords droits d'auteur existant dans l'ensemble des titres. Aucun de ces accords collectifs, pas plus que la décision de la commission nationale d'arbitrage CDAJ pour l'Est Républicain, ne permettent de passer outre l'autorisation express des journalistes pour céder les droits d'exploitation sur leurs œuvres dans le cadre de cessions à tiers (cercle 3).

**Si nous pouvons comprendre la logique commerciale, bien que très opaque, ayant provoqué cette précipitation, une créance s'est donc ouverte le 21 mars. Il est devenu urgent de négocier un avenant à chacun des textes en vigueur, qui permettra une répartition rétroactive des sommes revenant de droit aux journalistes.**

Dans cette optique, et afin de garantir la loyauté de la négociation, nous avons demandé à la direction du groupe Ebra de fournir aux négociateurs les éléments financiers –en particulier l'accord conclu avec Facebook– nécessaires à la bonne appréhension du sujet. A la veille de la réunion droits d'auteur convoquée par la DRH groupe le 21 avril, nous n'avons toujours rien reçu.

**Le SNJ s'en étonne, et saura rappeler à la direction du groupe Ebra ses obligations de transparence, notamment dans le cadre des négociations sur le droit voisin qui devront s'ouvrir rapidement, dans la foulée des accords conclus entre les éditeurs et certains GAFAM, en particulier Facebook et Google.**

S'agissant de la réunion « droits d'auteur » du 21 avril, la direction du groupe a fait savoir qu'elle souhaitait « harmoniser » l'ensemble des accords, en négociant un seul accord groupe, de type « famille cohérente de presse ». Outre le fait que ce sujet n'est pas notre priorité, le SNJ s'est toujours opposé à ce dispositif, prélude aux suppressions d'emplois dans chacun des titres, facilitées par les mutualisations.

Face à ses enjeux, le SNJ met en garde les organisations syndicales qui voudraient réduire ces discussions à une simple négociation financière en bradant les droits moraux et patrimoniaux des 1500 journalistes du groupe contre un plat de lentilles.